



Saint-Paul, le 07 NOV. 2018

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
CS 51015
97864 SAINT-PAUL CEDEX

Service Voirie
A l'attention de Frédo THIREL

DAO - BD/FB/MAM/MLM n° 2018/334
Affaire suivie par : F. BOUQUILLARD
Tél : 0262 22 42 28
Fax : 0262 22 42 20

OBJET : Commune de Saint-Paul
Programme de Restructuration Urbaine
Pôle Entrée de Ville
Mise à disposition des parcelles BO 843 et BO 845

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre des besoins pour la manifestation « DIPAVALI » prévue le vendredi 09 novembre 2018, la SEDRE autorise la Commune de Saint-Paul à occuper à titre temporaire les parcelles BO 843 et 845, propriétés de la SEDRE. Vos services pourront procéder à la fermeture du site le jeudi 08 novembre 2018 à partir de 18h00 jusqu'au vendredi 09 novembre 2018 à 20h00.

La SEDRE autorise la Commune de Saint-Paul ou (et) tout prestataire intervenant pour son compte, à occuper les parcelles désignée ci-dessus durant la période de mise à disposition.

Les aménagements et les raccordements éventuels aux réseaux sont à la charge exclusive de l'occupant.

La Commune de Saint-Paul s'engage à souscrire à toutes assurances obligatoires et nécessaires pour couvrir les risques liés à son installation et à l'exploitation du site, la SEDRE ne pouvant être tenue responsable de dommages éventuels résultants de cette occupation.

Un procès-verbal d'état des lieux contradictoire sera dressé préalablement à la prise de possession du terrain. Un second procès-verbal d'état des lieux contradictoire sera établi en fin d'occupation.

Au terme de l'occupation temporaire, le terrain et ses abords (ouvrage non réceptionné à la date de mise à disposition) seront remis en l'état initial par la Commune et à ses frais exclusifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.



Philippe LAPIERRE